



COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER DU VAL SAINT ANDRE DU 5 MAI 2023

Le compte-rendu synthétique présenté ci-dessous indique les principaux enseignements retirés de cette réunion. Les débats ayant été enregistrés, l'ensemble des échanges qui ont eu lieu feront l'objet d'un compte-rendu détaillé par la direction relation citoyens et proximité qui sera diffusé dès qu'il aura été établi. Le compte rendu inclura la liste des présents avec les élus et représentants des services techniques ainsi que les différentes associations.

I Propreté nettoyage

Un nouveau département de gestion de l'espace urbain a été créé placé sous l'autorité d'Yves Lucciardi qui a en charge la direction propreté et celle des moyens généraux (cf. nouvel organigramme joint en annexe)

L'objectif est de faire de la direction propreté à laquelle a été rattachée la brigade de l'environnement un outil efficace au service des habitants. A cette occasion, un service signalements sera créé à la rentrée de septembre qui remplacera les 4 dispositifs différents existants et qui sera un point d'entrée unique pour l'ensemble des habitants qui souhaiteront faire remonter tout dysfonctionnement ou toute remarque relative à la propreté. Yves Lucciardi a également mis à la disposition des présidents de CIQ un numéro de téléphone leur permettant de faire remonter toute information à ce sujet en leur garantissant un retour (positif ou négatif) rapide.

En septembre sera aussi mis en place un tableau précisant la fréquence de passage des services de nettoyage dans tous les quartiers.

Yves Lucciardi a aussi proposé que la direction propreté soit associée [aux opérations de nettoyage](#) comme celle qui a été organisée par 3 CIQ le samedi 15 avril ([Nettoyons le sud](#)) ce qui permettra d'en accroître l'efficacité surtout en cas de découverte de déchets conséquents (cf. squat inoccupé situé le long de la coulée verte). De même, il a accepté de prendre en compte les demandes qui pourraient être faites par les CIQ pour installer des corbeilles supplémentaires à certains endroits.

II Points d'actualité

1-requalification de l'espace Carcassonne et legs Constant. Eric Chevalier a précisé à ce sujet que, suite au courrier du 12 avril envoyé par le CIQ Cézanne Torse constatant une discordance entre le projet d'aménagement proposé par la direction des espaces verts et les terrains donnés à bail à l'association AMS, il a été indiqué à l'AMS que le projet d'aménagement présenté par la direction des espaces verts serait effectivement étendu jusqu'à la serre existante, ce qui réduira l'espace donné à bail à AMS. Les travaux d'aménagement débuteront au cours du deuxième semestre 2023 et l'association des parents d'élèves du Val Saint André qui a fait de propositions intéressantes à ce sujet y sera associée. Il a aussi été précisé que ce parc sera fermé le soir.

2-travaux dans le parc de la Torse. Trois types de travaux sont prévus : requalification des berges, re-végétalisation des cheminements (avec traitement du système racinaire apparent) et curage du plan d'eau. Ces travaux menés notamment en collaboration avec l'établissement public d'aménagement Ménélik qui a remplacé le SABA (syndicat d'aménagement des berges de l'Arc) auront lieu en 2024 et 2025

3-aménagement du PNU au niveau de la résidence de l'Oliveraie avec mise en place d'un cheminement dédié aux piétons et aux PMR. Les travaux devraient débuter fin 2023.

4-aménagement d'un pont piéton et cycliste sur le Baret au niveau de la Cortésine. Il a été précisé à ce sujet qu'une date limite avait été fixée par l'administration préfectorale (en l'occurrence le 24 juillet 2024) pour la réalisation de cet ouvrage et, qu'en cas de non-respect, le projet serait déclaré caduc. Il en est de même pour les subventions sollicitées auprès de l'agence régionale de l'eau. Il est donc impératif que les travaux soient réalisés ou aient au moins débuté avant cette date couperet. A défaut, il faudra reprendre toute la procédure ...

5-préemption du terrain (dit Le Haricot) mis en vente côté Cortésine et qui fait partie de la propriété Torres. Il s'agit de la parcelle BE 339 qui est classée en N, en EBC et en UD pour une petite partie (voir figure jointe). Il a été indiqué que, selon l'agence immobilière ayant un mandat de vente sur ce terrain, celui-ci a fait l'objet d'une préemption par la ville et il a été demandé aux élus concernés présents (E. Chevalier, JL. Vincent) s'ils pouvaient confirmer cette information. Ils ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'information et qu'ils allaient faire très rapidement un point sur cette question.

Michel Braunstein

